



**GROUPE DE TRAVAIL SUR
LA TARIFICATION DE L'EAU**
PISTES DE RÉFLEXION

Réflexion tarifaire

- En 2008, un double engagement de B. Delanoë : la remunicipalisation du service d'eau et la mise en place d'une « tarification sociale »,
- 1^{er} Groupe de travail dédié et mise en place d'une aide dans le cadre de la nouvelle allocation « Paris Logement »

- En 2012, un nouveau contexte politique : un vœu adopté par le Conseil de Paris en mars dernier pour réfléchir à des évolutions tarifaires
- En parallèle, un nouveau contexte législatif :
 - art L. 2224-12-4 autorise la tarification progressive depuis 2010,
 - Décret sur l'automatisation des tarifs sociaux de l'énergie,

- Nouvelle réflexion et mise en place d'un groupe de travail depuis le printemps dernier
- 7 réunions (5 passées, 2 à venir),
- dont 5 réunions d'auditions (expériences de collectivités, personnalités qualifiées, parties prenantes)

Etat des lieux à Paris

- 2 125 000 Parisiens pour 93 920 abonnés pour l'eau potable
- 180 millions de m³ d'eau potable consommés annuellement
- Consommation en baisse de 1 à 2% par an depuis 25 ans.

- Estimation provisoire :
 - 70% de la consommation d'eau pour les ménages,
 - 30% pour les professionnels.

- Facture moyenne de 300 euros annuels
- Prix de l'eau potable à 1,0042€, un des plus faibles de France :
 - Eau potable = 33,8% du prix de l'eau,
 - Part fixe très faible de 25-30€/an soit 1 à 2 € / logement.

Enjeux du « design » tarifaire

➤ Deux précautions préalables :

- Impact relatif car eau potable = 1/3 de la facture totale,
- Accès aux données malaisé

➤ Des contraintes spécifiques à la situation parisienne / centre urbain :

- Un poids prépondérant du comptage collectif : Eau de Paris facture à des immeubles et non à des ménages (93000 abonnés pour 1,1 million de logements)
- Individualisation des compteurs = décision propre des copropriétés
- Usages domestiques dits « superflus » ou « de confort » très limités (Paris compte peu de jardins privatifs, de golfs, piscines privées...),
- Présence de nombreux compteurs « mixtes » (regroupant plusieurs types d'utilisateurs dans un seul et même immeuble : domestiques, commerces, activités tertiaires).

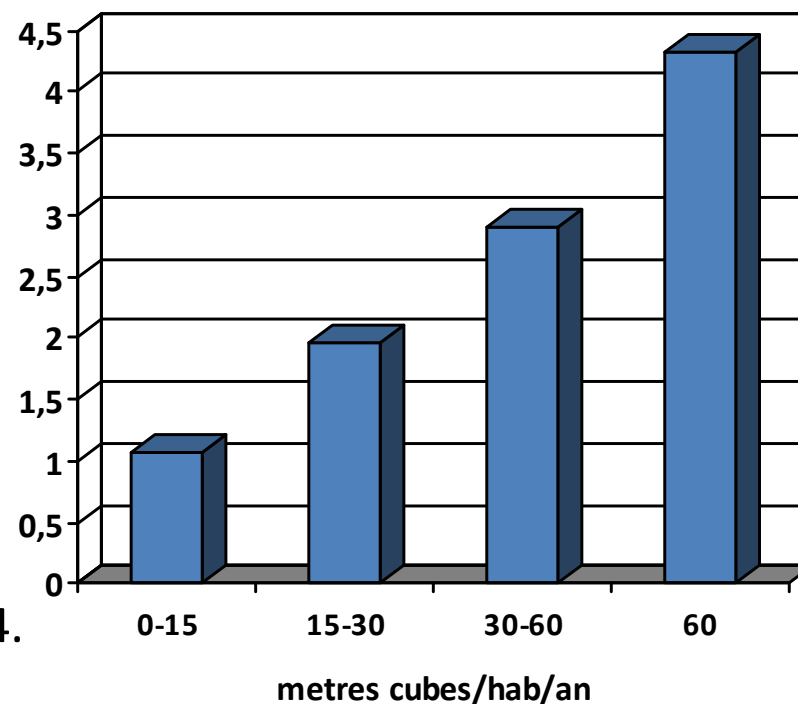
La piste de la « tarification progressive »

➤ Avantages :

- Un objectif environnemental de préservation de la ressource,
- « Plus on consomme plus on paie »
- Un Dispositif prévu à l'art L.2224-12-4.

➤ Limites:

- Consommation relativement homogène car pour l'essentiel liée à l'hygiène (difficile distinction entre usages essentiels et non essentiels)
- Faible élasticité-prix encore renforcée par le mode de comptage collectif,
- Effet social non établi.



Tarif bruxellois (€/m³)

Exemple de tarif progressif : Libourne

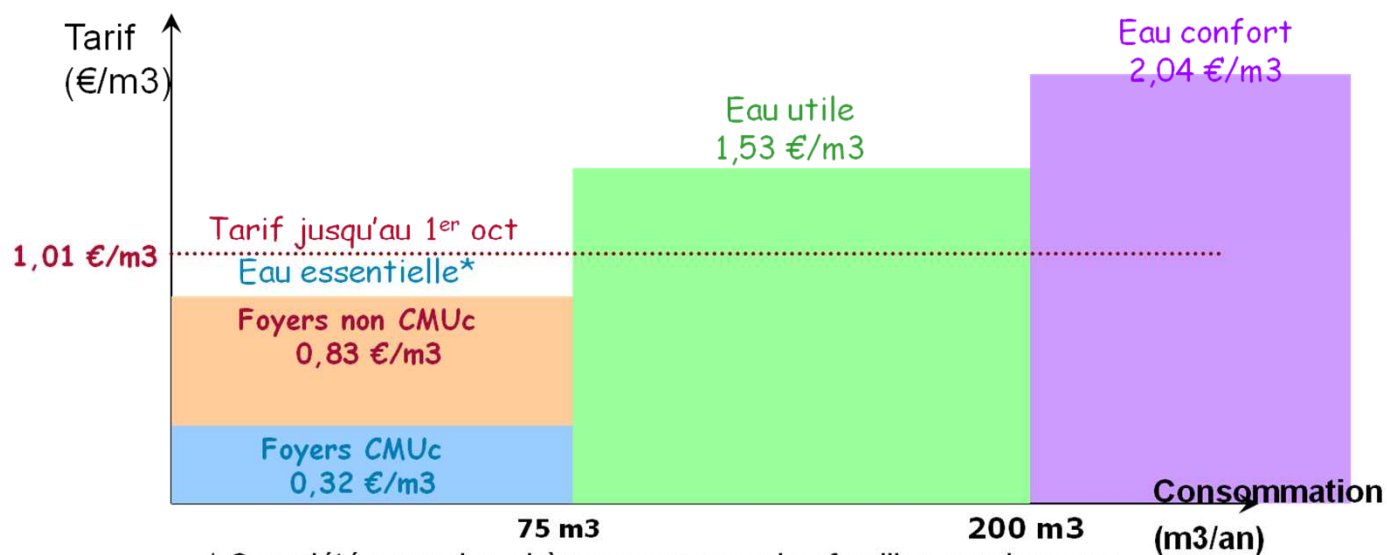
Facture 120 m3 - Tarifs au 1er septembre 2010

Commune de Libourne

	Ancienne tarification				Nouvelle tarification			
	Prix unitaire	Quantité	H.T.	T.T.C.	Prix unitaire	Quantité	H.T.	T.T.C.
EAU :								
Abonnement annuel Déléataire DN 15 mm	15,22	1	15,22	16,06	15,22	1	15,22	16,06
Partie proportionnelle :								
- Part délégataire								
de 0 à 15 m3	0,7277	15	10,92	11,52	0,1015	15	1,52	1,61
de 16 à 120 m3	0,7277	105	76,41	80,61	0,7105	105	74,60	78,71
de 121 à 150 m3	0,7277	0	0,00	0,00	0,7612	0	0,00	0,00
> 150 m3	0,7277	0	0,00	0,00	0,8475	0	0,00	0,00
- Part collectivité	0,2000	120	24,00	25,32	0,2000	120	24,00	25,32
Redevances Agence de l'Eau	0,2900	120	34,80	36,71	0,2900	120	34,80	36,71
ASSAINISSEMENT :								
Abonnement annuel Déléataire	20,20	1	20,20	21,31	20,20	1	20,20	21,31
Partie proportionnelle :								
- Part délégataire	0,5785	120	69,42	73,24	0,5785	120	69,42	73,24
- Part collectivité	0,6000	120	72,00	75,96	0,6000	120	72,00	75,96
Redevances Agence de l'Eau	0,1740	120	20,88	22,03	0,1740	120	20,88	22,03
TOTAL			343,84	362,76			332,65	350,94
Prix du m3			2,87	3,02			2,77	2,92

La tarification « éco-solidaire » de Dunkerque

La tarification éco-solidaire



* Complétée par des chèques eau pour les familles nombreuses

La piste de la suppression de la « part fixe »

- « Part fixe » = abonnement et/ou location du compteur
- A Paris, environ 30€ par immeuble, soit 1 à 2€ / ménage / an

- Avantages :
 - La part fixe est une « facilité » de service, totalement facultative
 - Disparition d'un biais qui introduit bien souvent une dégressivité du tarif,
 - Mise en œuvre facile.

- Conséquences :
 - Hausse de la part variable pour compenser la baisse de recettes correspondante,
 - Incitation pour une accélération de l'individualisation,
 - N'incite pas à résilier les abonnements inactifs.

La piste de la « tarification sociale »

Avantages :

- Objectif social : cibler les populations qui en ont le plus besoin

➤ Inconvénients / difficultés :

- Incertitude juridique : notion d'égalité devant le service public, accès aux données,
 - Quels critères ?
 - Coût du traitement des données ;
 - Modalités de financement?
-
- Tarification tributaire d'une évolution législative (cf l'énergie)

La piste de la « tarification différenciée »

➤ Avantages :

- Considération politique : usages domestiques essentiels vs usages « lucratifs »,
- Effet incitatif tenant au comportement plus optimisateur des professionnels,
- Taux d'effort moins important pour les professionnels.

➤ Inconvénients / difficultés :

- Nécessité d'accompagner les professionnels dont la consommation d'eau représente un poids économique non négligeable (coiffeurs, bars...)
- Qualification des fichiers,
- La question des compteurs mixtes,
- Comment qualifier les services publics?

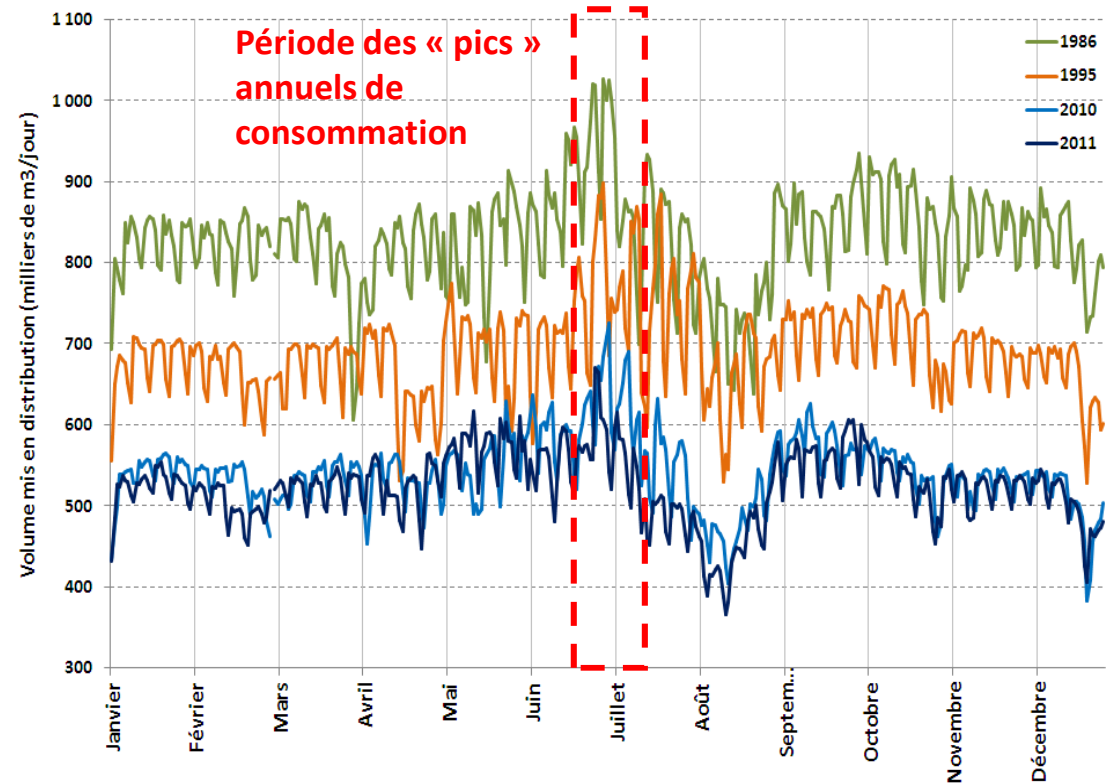
La piste de la « tarification saisonnière »

➤ Avantages :

- Réduction de la consommation en période de pointe,
- Signal pour les territoires de captage,
- Mise en œuvre facile.

➤ Inconvénients / difficultés :

- Peut désavantager les ménages qui ne partent pas en vacances si la période est mal définie,
 - Comptage collectif lisse l'effet incitatif.
- Réserver ce tarif aux professionnels, plus optimisateurs ?



Exemple de tarif saisonnier : Bandol (Var)

SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE

COMMUNE DE BANDOL (054)
TARIFS AU 1ER JANVIER 2012

ABONNEMENT DOMESTIQUE	Prix Unitaire HT en EUROS		TOTAL Soumis à TVA	Taux de T.V.A. en %	Total TVA	TOTAL TTC
	Part Délégitaire	Part Collectivités et organismes publics				
DISTRIBUTION DE L'EAU						
- Redevance d'abonnement , en € ht par semestre et par logement	18,11	3,35	21,46	5,50	1,18	22,64
- PART DELEGATAIRE en € ht /m ³ par tranche de consommation journalière en litre et par logement.						
- de 0 à 165l/j	0,1841		0,1841	5,50	0,0101	0,1942
- au-delà de 165l/jour						
- du 1er septembre au 30 juin	1,3512		1,3512	5,50	0,0743	1,4255
- du 1er juillet au 31 août	1,4584		1,4584	5,50	0,0802	1,5386
- PART COLLECTIVITE en €ht /m ³ par tranche de consommation semestrielle en m ³ et par logement						
- de 0 à 30 M3		0,0352	0,0352	5,50	0,0019	0,0371
- au-delà de 30 M3		0,2690	0,2690	5,50	0,0148	0,2838
Abonnés situés sur les communes de Saint-Cyr ou de La Cadière d'Azur						
- PART COLLECTIVITE COMPLEMENTAIRE en €ht /m ³		0,1829	0,1829	5,50	0,0101	0,1930